

# VILLE DE NOISIEL

**DIRECTION DES FINANCES ET MARCHES PUBLICS**  
**SECTEUR DES FINANCES**  
REF : APB

ARR2016\_ 0056

## ARRETE

**OBJET : CESSATION DE FONCTION DE MONSIEUR HERVE ARZET EN QUALITE DE MANDATAIRE SUPPLEANT DE LA REGIE DE RECETTES AUPRES DU SERVICE CULTURE**

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret 2008-227 du 5 mars 2008,

VU l'arrêté ministériel en date du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents,

VU l'instruction ministérielle du 21 avril 2006,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 27 juin 2008 fixant les indemnités de responsabilité allouées aux régisseurs des régies de recettes et/ou d'avances,

VU l'arrêté n°96-03 en date du 9 janvier 1996, modifié par l'arrêté n°02-06 en date du 4 février 2002 et par décisions n° D 07-164 du 18 octobre 2007 et D11-26 du 03 février 2011, portant création de la régie de recettes auprès du service Culture,

VU l'arrêté n°A12-85 en date du 12 juin 2012 portant nomination de Madame Catherine VENEZIANO en qualité de régisseur titulaire, et de Monsieur Hervé ARZET en qualité de mandataire suppléant, de la régie de recettes auprès du Service Culture,

VU l'avis conforme du Régisseur titulaire en date du 9 mars 2016,

VU l'avis conforme du Comptable public en date du 10 mars 2016,

**CONSIDERANT** qu'il convient dans le cadre de l'organisation du Service de la Culture, de cesser les fonctions de mandataire suppléant de Monsieur Hervé ARZET,

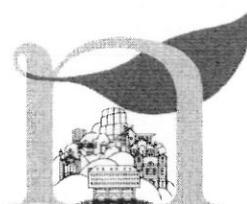
## ARRETE

**ARTICLE 1** : A compter du 11 mars 2016, il est mis fin aux fonctions de mandataire suppléant de la régie de recettes auprès du Service Culture, de Monsieur Hervé ARZET.

**ARTICLE 2** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Comptable public de Marne-la-Vallée,
- Monsieur le Directeur Général de la Mairie de Noisiel,
- A l'intéressé.

chargés, chacun pour ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.



# VILLE DE NOISIEL

Suite 1 de l'arrêté N°ARR 2016

0056

portant CESSATION DE FONCTION DE MONSIEUR HERVE ARZET EN QUALITE DE MANDATAIRE SUPPLEANT DE LA REGIE DE RECETTES AUPRES DU SERVICE CULTURE

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication ou notification et/ou de sa transmission au représentant de l'Etat.

Le Comptable public

Pour avis conforme du 10 mars 2016

FF



Fait à Noisiel, le  
Le Maire,



Daniel VACHEZ.



# VILLE DE NOISIEL

Suite 2 de l'arrêté N°ARR 2016\_ 0056

portant CESSATION DE FONCTION DE MONSIEUR HERVE ARZET EN QUALITE DE MANDATAIRE SUPPLEANT DE LA REGIE DE RECETTES AUPRES DU SERVICE CULTURE

Le régisseur titulaire  
Catherine VENEZIANO  
(Mention manuscrite « Vu pour acceptation »)

Le mandataire suppléant sortant  
Hervé ARZET  
(Mention manuscrite « Vu pour acceptation »)

"Vu pour acceptation"  


Vu pour acceptation  


Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le

Affiché le 11 MARS 2016

Notifié le 11 MARS 2016

Publié le 11 MARS 2016

